

Imprimer

Réinitialiser



ASSOCIATIONS



DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10
 Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#02](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> en numéraire (argent) <input type="checkbox"/> en nature	<input type="checkbox"/> première demande <input checked="" type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)	<input checked="" type="checkbox"/> fonctionnement global projets(s)/action(s)	<input checked="" type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://annuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère**
 Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)
- Conseil régional**
 Direction/Service
- Conseil départemental**
 Direction/Service
- Commune ou Intercommunalité** DIJON METROPOLE
 Direction/Service
- Établissement public**
- Autre (préciser)**

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : Pôle de gérontologie et d'innovation Bourgogne-Franche-Comté

Sigle de l'association : PGI Site web: <https://www.pole-gerontologie.fr/>

1.2 Numéro Siret : 7 9 0 6 2 0 5 4 6 0 0 0 5 7

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : W 2 5 1 0 0 3 3 5 1
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) : Date | | | | | | | |
Volume : | | | | Folio : | | | | Tribunal d'instance :

1.5 Adresse du siège social : 2 rue Denis Papin

Code postal : ..2...5...0...0...0.. Commune : Besançon

Commune déléguée le cas échéant :

1.5.1 Adresse de gestion ou de correspondance (si différente) : Apogée C, 7 bd Rembrandt

Code postal : ..2...1...0...0...0.. Commune : Dijon

Commune déléguée le cas échéant :

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : Tenenbaum Prénom : Françoise

Fonction : présidente

Téléphone : ..0...3...8...0...3...7...1...6...2...3.. Courriel : contact@pole-gerontologie.fr

1.7 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : Rauscher Prénom : Catherine

Fonction : directrice

Téléphone : ..0...7...6...8...1...2...8...9...5...1.. Courriel : catherine.rauscher@pole-gerontologie.fr

2. Relations avec l'administration

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s)? oui non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément :	attribué par	en date du :
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ? oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel : | | | | | | | |

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ? oui non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

Le PGI est adhérent de l'Union des Gérontopôles de France, du Réseau francophone villes amies des aînés et de l'association Je t'Aide

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : non oui Si oui, lesquelles?

81 personnes morales sont réparties en 5 collèges et en invités permanents (Cf. liste en annexe)

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles : <i>Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.</i>	24
Nombre de volontaires : <i>Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)</i>	0
Nombre total de salariés :	12
dont nombre d'emplois aidés	0
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	11
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	0
Adhérents <i>Adhérent : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association</i>	83

5. Budget¹ de l'association

Année 2024 ou exercice du au

Budget supplémentaire -
demande pluriannuelle

Suppression du budget -
demande pluriannuelle

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	45 000	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	185 000
Achats matières et fournitures	20 000	73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures	25 000	74 - Subventions d'exploitation²	923 500
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	67 500	ARS BFC	560 000
Locations	58 000		
Entretien et réparation	6 500		
Assurance	1 000	Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation	2 000	Région BFC soutien au fonctionnement	30 000
		Région BFC projet silver éco	22 000
62 - Autres services extérieurs	594 000	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	560 000	Département du Doubs	12 000
Publicité, publication	10 000		
Déplacements, missions	16 000	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations :	
Services bancaires, autres	8 000	EPCI Dijon Métropole et Grand P	12 000
63 - Impôts et taxes	14 500	Villes Dijon et Besançon - sout	12 000
Impôts et taxes sur rémunération	6 500	EPCI DM et GBM - projet silver	24 000
Autres impôts et taxes	8 000	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	151 500
64 - Charges de personnel	477 000	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	322 000	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales	152 000	Autres établissements publics	100 000
Autres charges de personnel	3 000	Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante	7 000	75 - Autres produits de gestion courante	10 000
		756. Cotisations	10 000
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières	500	76 - Produits financiers	500
67 - Charges exceptionnelles	0	77 - Produits exceptionnels	0
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées	7 500	78 - Reprises sur amortissements et provisions	96 000
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés	2 000	79 - Transfert de charges	0
TOTAL DES CHARGES	1 215 000	TOTAL DES PRODUITS	1 215 000
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE³

86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	11 988
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services	8 800	871 - Prestations en nature	8 800
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole	11 988	875 - Dons en nature	
TOTAL	20 788	TOTAL	20 788

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

Remplir une « rubrique 6 - *Objet de la demande* » (3 pages) par projetVotre demande est adressée à la politique de la ville ? oui**Intitulé :**

Subvention annuelle de fonctionnement pour appuyer les services supports permettant la vie associative et la réalisation du programme de travail 2024 du PGI, en faveur de la qualité de vie et de la santé des seniors.

Objectifs :

Favoriser l'innovation, la transversalité et l'émergence de projets partenariaux et pluridisciplinaires, conduire des travaux d'études, recherches et évaluations en appui des politiques publiques, et des porteurs de projets, promouvoir et soutenir la qualité de vie et la santé des personnes âgées quels que soient leurs lieux de vie.

Description :

Le programme de travail 2024 du PGI (annexé à cette demande) comprend à ce jour 24 actions, dont 7 nouvelles actions lancées fin 2023 ou début 2024. Les domaines et les thématiques de l'année se rapprochent du cahier des charges des gérontopôles de France qui a été remis le 15 février 2022 à la ministre déléguée à l'autonomie et favorise l'excellence du réseau national constitué par les 10 gérontopôles actuels (5 sont en préfiguration). Les projets du PGI reflètent le contexte de prise en compte grandissante du vieillissement dans toutes les politiques publiques, en particulier concernant la prévention, le choix de vieillir à domicile ou l'évolution des EHPAD.

Quelques exemples d'actions régionales, hors silver économie faisant l'objet d'une autre demande de subvention :

- Plusieurs projets conduits en démarche living lab à l'échelle régionale ou infra régionale, pour soutenir l'autonomie des personnes dans leurs parcours de vie,
- Plusieurs évaluations de modèles d'habitats destinés aux seniors pré-fragiles ou fragiles, notamment les résidences-autonomie,
- De nouveaux programmes de formation pour les acteurs sociaux et médico-sociaux, en faveur d'accompagnements personnalisés dans le maintien des capacités dans l'avancée en âge,
- La coordination de plusieurs plans et programmes régionaux de prévention primaire, secondaire et tertiaire, comme le plan antichute qui engage cette année sa 2ème version,
- Le renforcement de la place et du rôle des personnes concernées dans toutes les actions

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Les actions du PGI concernent prioritairement des publics professionnels et institutionnels, eux-mêmes acteurs des décisions, des financements et de l'accompagnement et du soin aux personnes âgées dans le respect des valeurs de la République.

Notre association s'engage sans réserve à appliquer la Charte de la laïcité.

6. Projet - Objet de la demande (suite)

Territoire :

Région Bourgogne-Franche-Comté, notamment le territoire de Dijon Métropole

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

Moyens humains : équipe salariée du PGI (direction et expertise)

Moyens matériels : matériel professionnel courant

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet	7	0,08
Salarié	4	0,6
dont en CDI	4	0,6
dont en CDD		
dont emplois aidés ⁴		
Volontaires (services civiques ...)		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ?

oui non Si oui, combien (en ETPT) :

Date ou période de réalisation : du (le) | 0 | 1 | 0 | 1 | 2 | 4 | au | 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 4 |

Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

- Programme de travail 2024 du PGI : réalisation des actions dans le respect des engagements et des calendriers
- Projets conduits en démarche living lab à l'échelle régionale ou infra régionale : réalisation des activités prévues dans l'année
- Evaluations de modèles d'habitats destinés aux seniors pré-fragiles ou fragiles : production des livrables prévus (rapports, synthèses et webinaires)
- Programmes de formation pour les acteurs sociaux et médico-sociaux : réalisation des sessions de formation prévues et évaluations de celles-ci
- Coordination de plusieurs plans et programmes régionaux de prévention : mise en oeuvre, évaluations et évolutions des programmes
- Renforcement de la place et du rôle des personnes concernées : mise en place d'un réseau régional de seniors experts

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

Projet n°

6. Budget⁵ du projet

Année 2024. ou exercice du 01/01/24..... au 31/12/24.....

Budget supplémentaire -
projet pluriannuelSuppression du budget -
projet pluriannuel

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	4 000	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures	2 000	73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures	2 000	74 - Subventions d'exploitation²	86 000
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	9 000	ARS BFC	20 000
Locations	7 000		
Entretien et réparation	1 000		
Assurance	500	Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation	500	Région BFC	30 000
62 - Autres services extérieurs	16 300	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	10 000	Département du Doubs	12 000
Publicité, publication	1 000		
Déplacements, missions	4 700	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres	600	EPCI Dijon Métropole et Grand P	12 000
63 - Impôts et taxes	2 600	Villes Dijon et Besançon	12 000
Impôts et taxes sur rémunération	600		
Autres impôts et taxes	2 000	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	50 600	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	33 000	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales	15 600	Aides privées (fondation)	
Autres charges de personnel	2 000	Autres établissements publics	
65 - Autres charges de gestion courante	7 000	75 - Autres produits de gestion courante	7 500
		756. Cotisations	7 500
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	500
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées	3 000	78 - Reprises sur amortissements et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés	1 500	79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	94 000	TOTAL DES PRODUITS	94 000
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE⁷

86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	3 312
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services	2 000	871 - Prestations en nature	2 000
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole	3 312	875 - Dons en nature	
TOTAL	5 312	TOTAL	5 312

La subvention sollicitée de.....6000€⁶, objet de la présente demande représente6,00%⁶ du total des produits du projet
(montant sollicité/total du budget) x 100.

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice.

7. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom) Rauscher Catherine agissant pour le
représentant(e) légal(e) de l'association Pôle de gériologie et d'innovation BFC.....

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci⁸.

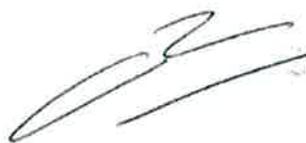
déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives⁹, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;
- que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;
- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours)¹⁰ :
 - inférieur ou égal à 500 000 €
 - supérieur à 500 000 €
- demander une subvention de :6000 € au titre de l'année ou exercice 20.24
..... € au titre de l'année ou exercice 20....
..... € au titre de l'année ou exercice 20....
..... € au titre de l'année ou exercice 20....
- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.
=> Joindre un RIB

Fait, le 24/06/2024 à Dijon.....

Signature

Pôle de gériologie et d'innovation
Bourgogne-Franche-Comté
2 rue Denis Papin - 25000 Besançon
Apogée C - 7Bd Rembrandt - 21000 Dijon
Tél. 03 80 37 16 23 - contact@pole-gerontologie.fr



insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

⁸ "Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."

⁹ Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations - Préfecture ou Sous-préfecture.

¹⁰ Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

7 bis. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.